



POST TELEGR. LIVR.

Copie

## ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'un chemin privé  
dans la commune de Genthod.

du 16 septembre 1949

## LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la lettre de la commune de Genthod en date du 31 août  
1949, demandant de donner le nom de "chemin de la Voile" à un  
chemin privé de la commune ;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des  
artères du 9 octobre 1931 ;

vu le préavis favorable du service des Archives d'Etat en  
date du 7 septembre 1949 ;

## ARRÊTÉ :

De donner le nom de "chemin de la Voile" au chemin  
privé sans issue débouchant sur la route de Lausanne.

Cette nouvelle dénomination entre immédiatement en  
vigueur.

\*\*\*\*\*

Communiqué à :

Travaux 3 ex.  
Archives 1 ex.  
Commune 1 ex.  
Sautier 1 ex.



Certifié conforme  
Le chancelier d'Etat :

*F. Combalot*